

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[LIBERTÉS PUBLIQUES]

le 2 mai 2023

LES
RADICAUX
DE GAUCHE

Manifestations : la tentation autoritaire du pouvoir

Les Radicaux de Gauche demandent le respect du droit de manifestation et d'expression, principes de base de la République

Le Tribunal administratif vient de casser un arrêté du Préfet du Loir-et-Cher interdisant une manifestation lors d'une visite officielle.

Samedi dernier, le Tribunal administratif de Paris a cassé un arrêté du Préfet de police interdisant la distribution de sifflets et de cartons rouges aux spectateurs de la finale de la Coupe de France.

On peut penser ce que l'on veut des "casserolades", on peut questionner leur pertinence, mais, en aucun cas, on ne peut les assimiler à des actions terroristes, prétexte invoqué par les autorités préfectorales pour essayer de les interdire. Ces mesures peuvent être dictées par un excès de zèle des préfets, mais il est plus juste d'y voir la volonté de rétablir une espèce de crime de lèse-majesté d'un pouvoir de Droite autoritaire.

Les "casserolades", comme forme de manifestations populaires d'opposition à un régime politique ont connu ou connaissent un grand succès au Chili contre la dictature de Pinochet, lors des différents printemps arabes ou, en Iran, contre le régime dictatorial des mollahs. On comprend bien que ces références peuvent être politiquement dangereuses pour le pouvoir. Cependant elles témoignent de la rupture complète et, peut-être, irréversible entre certain.e.s de nos concitoyen.ne.s et le Président de la République et sa majorité.

Les Radicaux de Gauche demandent le respect du droit de manifestation et d'expression, principes de base de la République. Ils se félicitent que le pouvoir judiciaire ait su réagir en rappelant les principes de la République et de la Démocratie.